

Rappels au règlement.

M. Roland Nungesser. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le président, je n'ai pas l'habitude de soulever des problèmes de procédure. Mais, siégeant depuis de nombreuses années dans cette enceinte, ayant eu l'honneur de présider de nombreuses séances au fauteuil que vous occupez aujourd'hui, je ne peux pas ne pas élever, par ce rappel au règlement, une vigoureuse protestation contre certaines méthodes qui tendent à s'instaurer dans cet hémicycle. D'abord, il me paraît, ainsi d'ailleurs qu'à de nombreux collègues et amis, indécent qu'un débat qui pose tant de problèmes à la conscience de chaque Française et de chaque Français...

M. le président. Monsieur Nungesser, excusez-moi de vous interrompre.

Sur quel article se fonde votre rappel au règlement ?

Vous êtes trop instruit des choses de la présidence pour ignorer l'obligation qu'a tout député qui demande la parole pour un rappel au règlement de se référer à un de ses articles précis.

M. Roland Nungesser. Pour présenter un rappel au règlement, j'ai droit à cinq minutes...

M. le président. Mais vous devez vous fonder sur un article du règlement.

M. Roland Nungesser. Mon rappel au règlement porte sur l'organisation des débats, il se fonde sur l'article qui traite de la conférence des présidents. J'ai parfaitement le droit, comme tant d'autres l'ont fait dans cette enceinte — et vos camarades ne s'en sont pas privés pendant des années, mais je l'ai toujours admis quand j'occupais votre fauteuil — de présenter un rappel au règlement sur l'organisation des débats.

Si nous n'avons plus le droit de faire un rappel au règlement sur ce point, sur quoi le ferons-nous ?

M. le président. Je vais vous aider, mon cher collègue. Votre rappel au règlement se fonde sur l'article 49 du règlement.

Vous avez la parole, monsieur Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le président, je vous remercie de cette précision qui nous aura retardés de deux minutes. Je reprends donc mon propos.

Il est indécent — et je ne suis pas le seul à l'affirmer — que, dans un débat qui touche la conscience de chaque Française et de chaque Français, on ait ensermé les temps de parole dans des limites aussi étroites.

M. le garde des sceaux laissait réapparaître, il y a un instant, la légitime indignation de l'avocat devant la brièveté de certaines audiences de cour d'assises, réduites à quelques jours. Or, monsieur le garde des sceaux, dans ce débat qui concerne la vie non pas d'un homme, mais de tous les criminels présents et futurs dans ce pays, on enferme la discussion parlementaire dans quelques heures alors que chaque député aurait dû trouver le temps de pouvoir s'exprimer en son âme et conscience si elle avait été organisée sur plusieurs jours.

J'ajoute que selon cette répartition des temps de parole, quatre-vingt-cinq députés du groupe R.P.R. doivent se partager deux heures. Il s'ensuit que beaucoup renonceront à la parole, que certains seront contraints de traiter un sujet de cette gravité en cinq petites minutes. Je trouve, quant à moi, que c'est indigne du Parlement. (*Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Roland Nungesser. Mes chers collègues, vous permettrez peut-être à un ancien de rappeler à ceux qui arrivent ici certaines règles que nous avons toujours respectées. Dans les grands débats organisés, nous avons toujours fait en sorte — c'était une tradition ; c'était devenu une règle sous les précédentes législatures — qu'un orateur de chaque groupe puisse s'exprimer au cours de la séance de l'après-midi. Une suspension de séance a été demandée tout à l'heure par un groupe de la majorité, qui devait sans doute se prononcer sur la question préalable. Le résultat — je ne dis pas que cette demande a été présentée dans cette intention — est que le premier orateur de mon groupe ne pourra pas s'exprimer avant la séance de nuit.

Monsieur le garde des sceaux, vous avez souvent exigé le respect des droits de la défense. Aidez-nous à obtenir dans cet hémicycle celui des droits de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Si vous le permettez, monsieur Nungesser, je vous rappellerai les temps de parole attribués par la conférence des présidents aux différents groupes de l'Assemblée : groupe socialiste : trois heures ; groupe du rassemblement pour la République : deux heures ; groupe Union pour la démocratie française : une heure trente....

M. Emmanuel Hamel et M. Gabriel Kaspereit. C'est peu !

M. le président. ...groupe communiste : une heure ; non-inscrits : quinze minutes.

Un simple calcul mathématique vous aurait montré à l'évidence que la part revenant au groupe socialiste aurait pu être beaucoup plus large ou que celle revenant aux groupes de l'opposition aurait pu être moindre.

Lors de ses travaux, la conférence des présidents a donc tenu compte de l'observation que vous émettez maintenant et elle a répondu par avance à votre rappel au règlement qui ne me semble pas très fondé. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Joxe. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, j'interviens en vertu de l'article 47 du règlement.

Premièrement, je suis surpris que soient mises en cause les décisions qui ont été arrêtées d'un commun accord à la conférence des présidents sur l'organisation du débat et qui, comme vous venez de le rappeler, ont accordé au groupe du rassemblement pour la République un temps de parole bien supérieur à celui qui aurait résulté de la simple application de la proportionnelle, si je me réfère à un règlement que nous n'avons pas voté et qui a été élaboré à l'époque où le groupe du rassemblement pour la République était majoritaire dans l'Assemblée. S'il y a aujourd'hui une majorité de députés socialistes à l'Assemblée nationale, c'est parce que les Français et les Françaises l'ont voulu.

Deuxièmement, j'observe que toutes les prévisions de temps de parole ont été évidemment bouleversées par le fait que M. Clément a opposé la question préalable et que M. Séguin lui a répondu. Alors qu'on aurait pu imaginer que le groupe majoritaire s'exprime en premier, le résultat a été — et nous ne nous y sommes pas opposés — qu'un orateur de l'union pour la démocratie française a le premier pris la parole, suivi par un orateur de votre groupe, monsieur Nungesser. Alors, que venez-vous nous raconter ?

Troisièmement, le premier orateur du groupe R.P.R. qui s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence, et dans un sens qui, d'ailleurs, nous convient sur bien des points puisqu'il est abolitionniste, est M. Séguin, lequel n'a pas été exclu du groupe R.P.R. à ma connaissance !

M. Roland Nungesser. C'était sur la question préalable !

M. Pierre Joxe. Quatrièmement, si nous avons demandé une suspension de séance, croyez-moi, monsieur Nungesser, ce n'était nullement une manœuvre pour modifier l'ordre d'intervention des orateurs.

M. Roland Nungesser. Je n'ai jamais prétendu que c'était une manœuvre.

M. Pierre Joxe. Le groupe socialiste est suffisamment représenté dans cette Assemblée pour organiser le débat, s'il l'avait souhaité, sans manœuvre, d'une façon qui aurait montré ce qu'est la proportionnelle.

Nous avons demandé une suspension de séance, monsieur Nungesser, pour des raisons de fond.

Nous formons, nous, les députés socialistes, un groupe qui délibère souvent longtemps et parfois à plusieurs reprises sur toutes les questions essentielles.

Ainsi que l'ont indiqué les deux orateurs socialistes précédents, nous avons estimé que l'intervention du Gouvernement posait un problème dans la mesure où il annonçait une réforme du code pénal dans un délai de deux ou trois ans.

Nous avons examiné le problème au fond et sommes revenus avec des décisions. Monsieur Nungesser vous semblez surpris que le groupe majoritaire à l'Assemblée, le groupe socialiste, ait une vie démocratique, mais il faudra vous y habituer, car cela va durer quelques années ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Ducloné. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Ducloné, pour un rappel au règlement.